

ASSEMBLEE NATIONALE14 décembre 2005

OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION - (n° 2612)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 50

présenté par
M. Novelli, rapporteur
au nom de la commission des finances

ARTICLE 25

Dans le XII de cet article, substituer aux mots :

« 4° du III et le 3° du VII »,

les mots :

« 3° du III et le 2° du VII ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Il s'agit de corriger deux erreurs de référence.